



Géographie

oral / admission


Professeur des écoles
Concours 2020-2021

Christophe Meunier

DUNOD

Concept de couverture : Domino
Concept de maquette intérieure : Domino

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	---



© Dunod, 2018, 2019
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-080098-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Le CRPE 5

Partie 1 Méthodologie

- 1 L'épreuve d'admission au CRPE : le choix du dossier en géographie 10
- 2 La géographie à l'école primaire 13
- 3 La refondation de l'école et les nouveaux programmes du primaire 21
- 4 Préparation du dossier 28
- 5 Un exemple de dossier en géographie 40
- 6 Préparer l'oral 48

Partie 2 Maîtriser les contenus du programme de géographie Cycle 3

Sous-partie 2.1 Découvrir les lieux où j'habite 56

- 7 Le territoire français 57
- 8 La France physique 62
- 9 Les territoires français dans le monde 67
- 10 Le découpage administratif de la France 73
- 11 L'Union européenne 77
- 12 Habiter la France 82
- 13 Habiter les espaces ruraux 88

Sous-partie 2.2 Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France 94

- 14 Habiter les espaces urbains 95
- 15 Habiter les centres tertiaires 102
- 16 Habiter les espaces touristiques 108

Table des matières

Sous-partie 2.3 Consommer en France	115
17 Satisfaire les besoins en énergie	116
18 Satisfaire les besoins en eau	123
19 Satisfaire les besoins alimentaires	128
Sous-partie 2.4 Se déplacer	
20 Le réseau ferré à grande vitesse	135
21 Le réseau autoroutier	140
22 Le réseau aérien	145
23 Les ports maritimes	150
24 De nouvelles formes de mobilités	155
Sous-partie 2.5 Communiquer d'un bout à l'autre du monde grâce à l'Internet	161
25 Un habitant connecté au monde	162
26 Un monde de réseaux numériques	169
Sous-partie 2.6 Mieux habiter	177
27 La ville durable	178
28 La nature en ville	186
29 Réduction et recyclage des déchets	192
Partie 3 Enseigner la géographie	
30 Questionner l'espace aux cycles 1 et 2	200
31 Programmer connaissances et compétences au cycle 3	226
32 Utiliser des documents	239
33 La trace écrite en géographie	252
34 Construire une séance en géographie	255
35 Évaluer	261
36 Du plan à la carte, une proposition de progression	268
37 Jouer en cours de géographie	273
38 Enseigner la géographie autrement	277
Bibliographie-Webographie	285
Index	287

Le CRPE



La formation des enseignants du premier degré

1.1 La formation

a. Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

Depuis la rentrée 2013, les concours se préparent dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Leur mission est d'assurer la formation initiale de tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

b. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

Les ESPE organisent des formations de master MEEF à vocation professionnelle. Ces formations comporteront différents modules d'enseignements disciplinaires : une initiation à la recherche ; une ouverture sur l'international ; un volet apprentissage par et au numérique ; des outils et méthodes pédagogiques innovants.

c. Une formation renouvelée

Le futur enseignant doit acquérir un haut niveau de qualification et un corpus de savoirs et de compétences indispensable à l'exercice du métier. La formation s'appuiera sur :

- un nouveau cadre national de la formation à destination des universités ;
- un nouveau cahier des charges de l'accréditation ;
- un nouveau référentiel national de compétences pour les futurs enseignants ;
- de nouveaux concours, intégrés aux cursus de master MEEF, spécialement dédiés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

1.2 Le recrutement

Pour être recruté par l'Éducation nationale et exercer le métier de professeur des écoles, il faut être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Pour s'inscrire au CRPE, il faut au minimum être titulaire d'une licence et être inscrit en première année de Master à la rentrée 2019.

1.3 La titularisation

La titularisation dans le corps enseignant se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité. Elle ne peut intervenir qu'à une double condition :

- le stagiaire a obtenu son master ;
- le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué le suivi du stagiaire.

2 Le concours de recrutement

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'arrêté du 19 avril 2013 (MENH1310119A).

2.1 Les épreuves

Épreuve	Durée	Notation
ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES		
Français - Partie 1 : Réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes - Partie 2 : Connaissance de la langue - Partie 3 : Analyse d'un dossier	4 heures	40 points - Partie 1 : 11 pts - Partie 2 : 11 pts - Partie 3 : 13 pts + 5 pts syntaxe et qualité d'écriture
Mathématiques - Partie 1 : Problème - Partie 2 : Exercices indépendants - Partie 3 : Analyse d'un dossier	4 heures	40 points - Partie 1 : 13 pts - Partie 2 : 13 pts - Partie 3 : 14 pts 5 pts peuvent être retirés pour la syntaxe et la qualité d'écriture
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat : - sciences et technologie - histoire - géographie - histoire des arts - arts visuels - éducation musicale - enseignement moral et civique - langues vivantes étrangères Le candidat remet préalablement au jury un dossier de 10 pages au plus. - Partie 1 : Présentation du dossier - Partie 2 : Entretien avec le jury	1 heure - Partie 1 : 20 min - Partie 2 : 40 min	60 points - Partie 1 : 20 pts - Partie 2 : 40 pts
Entretien à partir d'un dossier - Partie 1 : Sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique - Partie 2 : Sujet relatif à une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire	1 h 15 (+ 3 h de préparation) - Partie 1 : 30 min - Partie 2 : 45 min	100 points - Partie 1 : 40 pts - Partie 2 : 60 pts

Les programmes de référence des épreuves sont ceux du collège et sont établis en prenant en compte les programmes d'enseignement en vigueur à l'école primaire.

a. Deux épreuves d'admissibilité

- Une épreuve écrite de français découpée en trois parties : réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes, connaissance de la langue et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement du français.
- Une épreuve écrite de mathématiques découpée en trois parties : résolution d'un problème, résolution d'exercices indépendants et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement.

b. Deux épreuves d'admission

- Une première épreuve vise à mettre le candidat dans une situation professionnelle dans un domaine de son choix (à faire au moment de l'inscription) parmi les suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique, langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat au moment de l'inscription). L'épreuve comporte la présentation d'un dossier devant le jury puis un entretien.
- Une seconde épreuve est découpée en deux parties. La première permet d'évaluer les connaissances du candidat sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive et l'éducation à la santé. La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français.

c. Pré-requis

Deux pré-requis sont également exigés pour l'obtention du concours. En effet, depuis 2006, l'admission définitive au concours de professeur des écoles est conditionnée par :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1).

2.2 Le calendrier

Le concours a lieu à la fin de la première année de master. Pour les étudiants admis, la deuxième année de master inclut une période en alternance en responsabilité dans une école. Ces étudiants auront alors le statut de fonctionnaires stagiaires.

Méthodologie

1. L'épreuve d'admission au CRPE : le choix du dossier en géographie	10
2. La géographie à l'école primaire	13
3. La refondation de l'école et les nouveaux programmes du primaire	21
4. Préparation du dossier	28
5. Un exemple de dossier en géographie	40
6. Préparer l'oral	48

1 L'épreuve d'admission au CRPE : le choix du dossier en géographie

Plan du chapitre

- | | |
|--|----|
| 1. La constitution d'un dossier | 11 |
| 2. La présentation du dossier à l'oral | 11 |

Arrêté du 19 avril 2013, Annexe I, II-1

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

De manière claire, cette épreuve orale est l'occasion pour un jury d'évaluer trois compétences essentielles pour un enseignant :

- **scientifiques** tout d'abord, c'est-à-dire les connaissances actuelles, épistémologiques, apportées par la recherche à propos de la question choisie. Ce premier point invite le candidat à répondre à une série de questions : quels sont les notions et concepts convoqués par le sujet ? quels sont les apports récents de la recherche ? qui sont les principaux spécialistes de la question et quelles sont les théories développées ? quels sont les débats actuels sur la question ?
- **didactiques** ensuite, c'est-à-dire les questions posées par l'acquisition des connaissances scolaires dans les différentes disciplines ;
- **pédagogiques** enfin, c'est-à-dire les méthodes et les pratiques d'enseignement mises en place pour transmettre les connaissances vues plus haut.

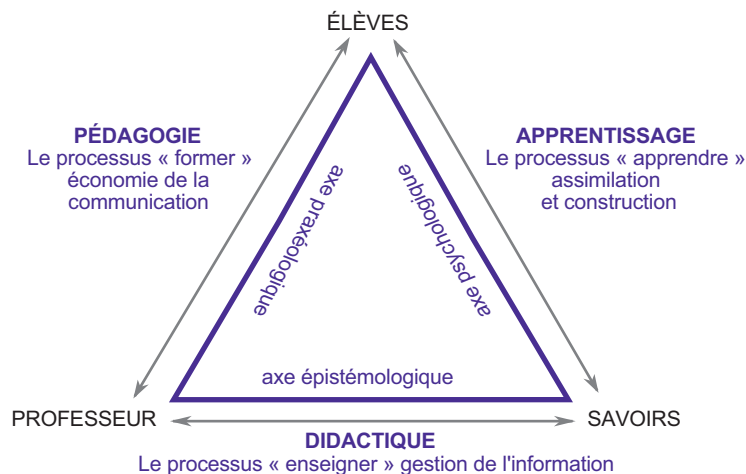


Figure 1 : Représentation du triangle pédagogique d'après Jean Houssaye¹

1. Jean Houssaye, *Le triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire*, Peter Lang, 1988.

1 La constitution d'un dossier

Arrêté du 19 avril 2013, Annexe I, II-1

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

[...]

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure.

1.1 Le format

Il s'agit, en premier lieu, d'un dossier papier de maximum dix pages sans tenir compte de la page de garde qui est à télécharger sur le site du Rectorat. Ce dossier peut être accompagné d'un support numérique sur lequel le candidat peut faire apparaître les supports de cours : images, présentation projetable, vidéo, ressource numérique interactive, etc.

1.2 Le contenu

Le dossier doit comporter :

- une partie qui fait la **synthèse** des débats, fondements et concepts scientifiques convoqués par la question choisie ;
- une partie qui décrit une « **séquence pédagogique** ». Cette partie doit répondre à une série de questions usuelles inhérentes à toute préparation d'une leçon pour la classe :
 - Quels sont les attendus du programme et des instructions officielles concernant la question choisie ?

2 La présentation du dossier à l'oral

Arrêté du 19 avril 2013, Annexe I, II-1

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

2.1 Le cadrage

- Pendant 20 minutes, le candidat défend son dossier en justifiant sa démarche.
- Pendant 40 minutes, le candidat peut être interrogé sur ses connaissances scientifiques et didactiques du sujet mais plus largement sur ses connaissances en matière de développement de l'enfant.

2.2 Le contenu

Au moment de l'épreuve orale, qui dure au total une heure, le jury a déjà pris connaissance du dossier écrit qui a été préalablement adressé au président du jury. La date de remise de ce dossier est indiquée sur les sites académiques et diffère selon les Rectorats. Cette date se situe en juin.

Le candidat est interrogé sur ses connaissances scientifiques du sujet (notions, débats) mais également sur son aptitude à traduire ces connaissances en savoir enseigné, à choisir des supports adaptés, à organiser des stratégies d'apprentissage.

2 La géographie à l'école primaire

Plan du chapitre

1. Avant 1880, une géographie scolaire positiviste et utilitaire	13
2. Entre 1880 et 1950, une géographie « classique » et scientifique	14
3. La « nouvelle géographie » des années 1950-1990	16
4. Une géographie postmoderniste depuis les années 1990	17

Pour préparer l'oral, le candidat doit s'attendre à être interrogé sur plusieurs domaines :

- la justification de ces choix didactiques et pédagogiques ;
- ses connaissances scientifiques sur le sujet choisi ;
- ses connaissances du développement de l'enfant ;
- ses connaissances sur l'épistémologie de la géographie.

Nous proposons donc ici d'aborder quelques points essentiels concernant les évolutions de l'enseignement de la géographie à l'école primaire. Ce rapide survol historiographique et épistémologique a pour but de compléter les connaissances actuelles de la discipline.

1 Avant 1880, une géographie scolaire positiviste et utilitaire

La géographie, qui est essentiellement enseignée dans les écoles puis les lycées militaires, devient une discipline de l'école primaire à la fin du Second Empire (article 16 de la loi Duruy du 10 avril 1867) :

Article 16. – Les éléments de l'histoire et de la géographie de la France sont ajoutés aux matières obligatoires de l'enseignement primaire.

Après la débâcle de 1870 et l'avènement de la III^e République, l'enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école primaire est renforcé et ce suite à l'étude menée par Émile Levasseur en 1872 dans les écoles de France¹ :

« Lorsqu'il existe des cartes assez précises pour que le moindre détail, hameau, chemin, accident du terrain, y soit figuré à sa véritable place, opérer contre un ennemi qui possède cette ressource sans la posséder soi-même, c'est aller les yeux bandés se battre en duel contre un adversaire qui a les yeux ouverts.

1. Pierre-Émile Levasseur, *L'Étude de l'enseignement de la géographie*, 1872.

Nous l'avons bien cruellement éprouvé, et l'indifférence pour les études géographiques doit être assurément placée parmi les nombreuses causes de nos désastres.

L'intérêt des œuvres de la paix et celui des œuvres de la guerre exigent donc impérieusement l'un comme l'autre, que nous apprenions la géographie et les langues vivantes. »

Cette géographie enseignée est subdivisée en quatre rubriques distinctes¹ :

- La « géographie mathématique », constituée par la topographie et la cartographie.
- La « géographie astronomique ou physique », constituée par la géophysique et la physique du globe.
- La « géographie historique ou politique », constituée pour expliquer certains découpages territoriaux ou administratifs historiques.
- La « géographie descriptive des contrées du globe », constituée d'une énumération de données démographiques, toponymiques, des principaux types de production agricole et industrielle.

Il s'agit avant tout d'une géographie descriptive s'employant à constituer un inventaire raisonné, objectif, vérifié sur place (positiviste). Son but est utilitaire et nationaliste : le maître doit insister sur la configuration « harmonieuse » de la France, sa diversité bénéfique, mise à profit par un peuple travailleur et ingénieux.

Entre 1880 et 1950, une géographie « classique » et scientifique

« La géographie est une science qui se propose l'étude de la planète sur laquelle nous vivons. » *Cours de géographie*, Hachette, 1908.

En réaction à cette géographie descriptive, cumulative et littéraire, Paul Vidal de la Blache, professeur à l'École normale supérieure, élabore dans les années 1880 un projet de « géographie scientifique » qui cherche à expliquer les faits observés, à établir des relations logiques entre les différents éléments présents à la surface de la Terre.

Pour Vidal de la Blache, « la géographie est science des lieux et non pas science des hommes ». Les hommes et leurs activités n'intéressent la géographie que dans la mesure où ils transforment la surface de la Terre et y laissent des traces.

La méthode préconisée par la géographie vidalienne est inductive. Le point de départ de l'étude géographique est l'observation d'une partie du réel. Les éléments visibles sont repérés, localisés, décrits avec précision, nommés, comparés, placés dans des classifications (taxonomies). De ce cas observé, on remonte ainsi à des causes, des explications à portée générale.

1. Voir Louis Vivien de Saint-Martin, « De l'état des sciences géographiques et de l'enseignement de la géographie en France et en Allemagne », *L'Année géographique*, 1863, 2^e année, p. 18.

Dans cette géographie classique, la recherche de la causalité a souvent conduit au **déterminisme** : les éléments physiques étant le plus souvent les déterminants alors que l'humain et le social représentait le déterminé. C'est dans ce cadre que la géographie classique expliquait la répartition des hommes et leurs activités essentiellement par des facteurs physiques.

Les objets de la géographie vidalienne sont ainsi le paysage (ensemble des éléments perçus à la surface de la Terre par un observateur) ; le milieu naturel (ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques présents et actifs en un lieu) qui rend possible plusieurs utilisations par l'homme (**possibilisme**) ; le site naturel ; le lieu et la région.

DÉFINITION

Pour Vidal de la Blache, la **région** est une partie d'un territoire national assez vaste (>10 000 km² au moins) qui se distingue du reste du territoire par un ou plusieurs critères naturels, économiques, historiques, paysagers, administratifs ou d'influence urbaine.

La géographie vidalienne s'est imposée et développée pendant près d'un siècle sous la forme d'une géographie régionale étudiée selon un plan stéréotypé, qui présente d'abord le cadre naturel et les conditions imposées par le milieu, évoque ensuite le peuplement, les activités agricoles et les aménagements qui en résultent, puis l'artisanat et l'industrie dans les villes et les échanges.



Figure 2 : Fonctionnement et concepts de base de la géographie classique (d'après Hugonie, 2007¹)

1. Gérard Hugonie, Anne Hertzog, François Claus, *Clés pour enseigner la géographie en cycle 3*, Scéren, 2007.

B La « nouvelle géographie » des années 1950-1990

« La géographie est une science humaine et plus exactement une science sociale. »
Roger Brunet, 1980.

Durant les années 1950-1960, la France est touchée par d'importantes mutations : croissance économique soutenue, urbanisation grandissante, développement des transports, baby-boom, immigration. L'influence anglo-saxonne est également de plus en plus importante tant au point économique que culturel et scientifique.

Un renouvellement de la géographie se produit alors, influencé par les programmes des universités américaines et britanniques. La fièvre nationaliste s'est apaisée et les sociétés industrialisées demandent plus aux géographes des connaissances en économie et en organisation sociale pour expliquer et répondre aux contextes nouveaux.

Ainsi, Pierre George, figure marquante de la géographie des années 1950-1970, propose-t-il une démarche socio-économique d'inspiration marxiste. Il insiste sur le rôle des structures économiques et sociales et des modes de production dans l'explication des espaces géographiques au détriment des genres de vie et des facteurs naturels.

Une géographie « humaine » orientée vers l'étude de l'organisation spatiale se distingue alors de la géographie « physique » orientée vers l'étude des phénomènes naturels.

La Nouvelle Géographie (*New Geography* popularisée par Peter Gould en 1968) se définit comme un courant néopositiviste basé sur la recherche de lois générales, de structures, de modèles théoriques. La démarche proposée change de celle proposée par la géographie classique : il s'agit d'une démarche hypothético-déductive. On part d'hypothèses générales sur l'organisation d'un espace, puis on en tire par déduction des modèles théoriques avant d'aller sur le terrain pour vérifier si ces modèles correspondent à la réalité.

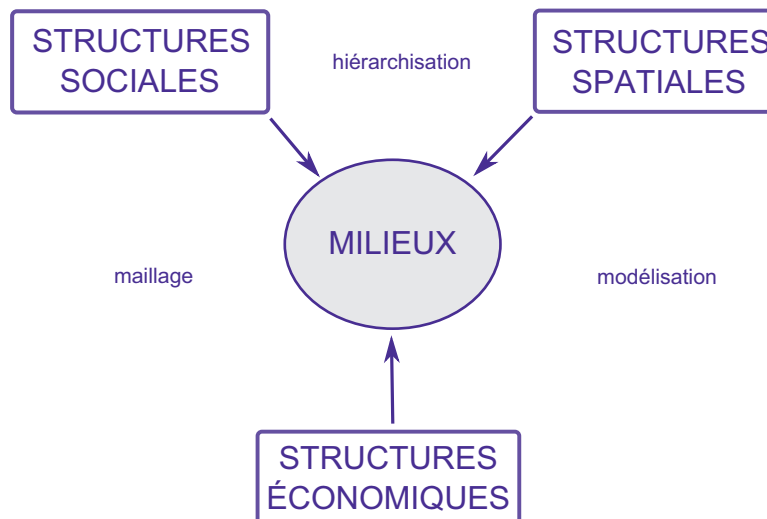


Figure 3 : Fonctionnement et concepts de base de la Nouvelle Géographie

DÉFINITION

Le **structuralisme** est un courant des sciences humaines qui s'inspire des recherches en linguistiques (Ferdinand de Saussure en 1916) et en sociologie (Émile Durkheim en 1898) pour appréhender la réalité sociale comme un ensemble formel de relations (structure systémique). La Nouvelle Géographie, comme l'École des Annales en histoire (Marc Bloch, Lucien Febvre), appartient à ce courant de pensée.

Les géographes de la Nouvelle Géographie adoptent une démarche systémique afin d'appréhender les relations complexes caractérisant les espaces. Ces nouvelles approches invitent à inventer de nouvelles représentations de l'espace. Roger Brunet propose en 1980 une modélisation en s'inspirant des travaux de Robert Ferras : la chorématique.

DÉFINITION

La **chorématique** est une méthode de modélisation d'un espace donné en utilisant des représentations schématiques (**chorèmes**) destinées à donner une idée de l'organisation des structures spatiales majeures de cet espace.

Pour Roger Brunet, la **chorématique** est un « alphabet de l'espace » dont chaque **chorème** est une « structure élémentaire ».

En 1968, la Nouvelle Géographie est partout conquérante, mais comme l'indique Paul Claval¹, quatre ans plus tard, elle passe de mode. On lui reproche d'ignorer l'initiative humaine, le sens des lieux, les minorités, les femmes.

4

Une géographie postmoderniste depuis les années 1990

« La géographie est une science qui a pour objet l'espace des sociétés, la dimension spatiale du social. » Jacques Lévy, 2003.

En 1966, soucieuse de présenter à ses étudiants le structuralisme qui fait rage en Europe et qui marque de son empreinte toute la Nouvelle Géographie, l'université John-Hopkins de Baltimore organise un symposium où interviennent une douzaine d'invités français « associés » à la mouvance structuraliste parmi lesquels figurent Jacques Lacan, Roland Barthes, Jacques Derrida. Ces derniers, à la suite de Derrida, n'hésitent pas à critiquer cette science triomphante qui « tente de passer au-delà de l'homme et de l'humanisme ». Ils invitent à labourer de nouveaux champs de la diversité : l'énonciation minoritaire, les usages culturels, la sexualité, le genre... Ce que les Anglo-saxons ne tardent pas à nommer les French Theories

1. Paul Claval, *Histoire de la géographie*, PUF, 1995.

fait opérer un véritable « tournant culturel » qui voit l'apparition de nouvelles études géographiques : *postcolonial studies*, *radical studies*, *subaltern studies*, *gender studies*...

DÉFINITION

Les *postmodern studies* forment l'ensemble des sciences anglo-saxonnes influencées par la *French Theory* poststructuraliste (Jacques Derrida, Michel de Certeau, Michel Foucault, Gilles Deleuze). Les *postcolonial studies* s'intéressent au discours de la colonisation vu par les peuples colonisés ; les *radical studies* et les *subaltern studies* aux minorités ; les *gender studies* au genre...

Ce tournant touche la géographie française dans les années 1970. Il s'exprime à travers différents courants sociaux, culturels, politiques, urbains :

- Les géographes du courant « social » entendent s'impliquer dans l'analyse du rôle de l'espace dans l'organisation sociale. Il s'agit là d'affirmer le caractère social de l'espace (produit par les sociétés) et de se concentrer sur les inégalités, les phénomènes de ségrégation. (cf. Guy Di Méo) ;
- Les géographes du courant « culturel » défendent une approche plus psychologique ou subjective de la notion d'espace qui n'existe pas en dehors des représentations que s'en font les individus. On parle ici d'un « espace subjectif », produit par les pratiques et les représentations des acteurs géographiques, forcément socialement et culturellement très différentes (cf. Antoine S. Bailly, Armand Frémont) ;
- Les géographes du courant « géopolitique » posent la question des liens entre l'espace et le pouvoir. Yves Lacoste, en 1976, montre l'ancienneté du savoir géographique au service des pouvoirs militaire, politique et économique.

Ces différents courants ont contribué à ouvrir de nombreuses perspectives et de nouveaux objets de recherche : la géographie urbaine (Jacques Lévy), la géographie du tourisme (Rémy Knafou). Ils ont questionné l'espace vécu, l'appropriation des espaces par les individus ou les groupes sociaux autour des notions de territoire, d'acteurs.

La géographie physique qui s'est individualisée dans les années 1930, s'oriente aujourd'hui vers une géographie environnementaliste. Elle a pour but d'étudier le cadre de vie naturel des sociétés humaines à la surface de la Terre en utilisant les moyens et les méthodes des sciences naturelles (géologie, météorologie, botanique, pédologie, hydrologie). La géomorphologie étudie les formes du relief, la climatologie les climats, la biogéographie la végétation, la faune et les sols. En 1978, Georges Bertrand organise la géographie physique autour d'un nouveau concept : le **géosystème**.

DÉFINITION

Un **géosystème** est un système qui met en relation les différents éléments présents à la surface de la Terre en un lieu, qu'ils soient biotiques, abiotiques et anthropiques.

Des préoccupations environnementales, les géographes physiciens sont passés après 2000 aux réflexions sur le développement durable.

La démarche proposée par les différents courants de la géographie contemporaine à la géographie scolaire est redevenue essentiellement inductive. Elle demande de passer par des études de cas pour en tirer de grands principes généraux qu'il appartient à l'enseignant de nuancer.

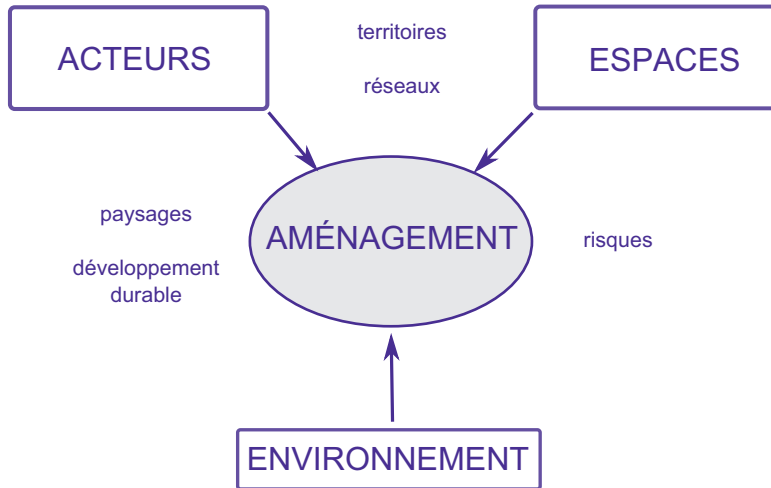


Figure 4 : Fonctionnement et concepts de base de la géographie contemporaine (cf. Hugonie, 2007)

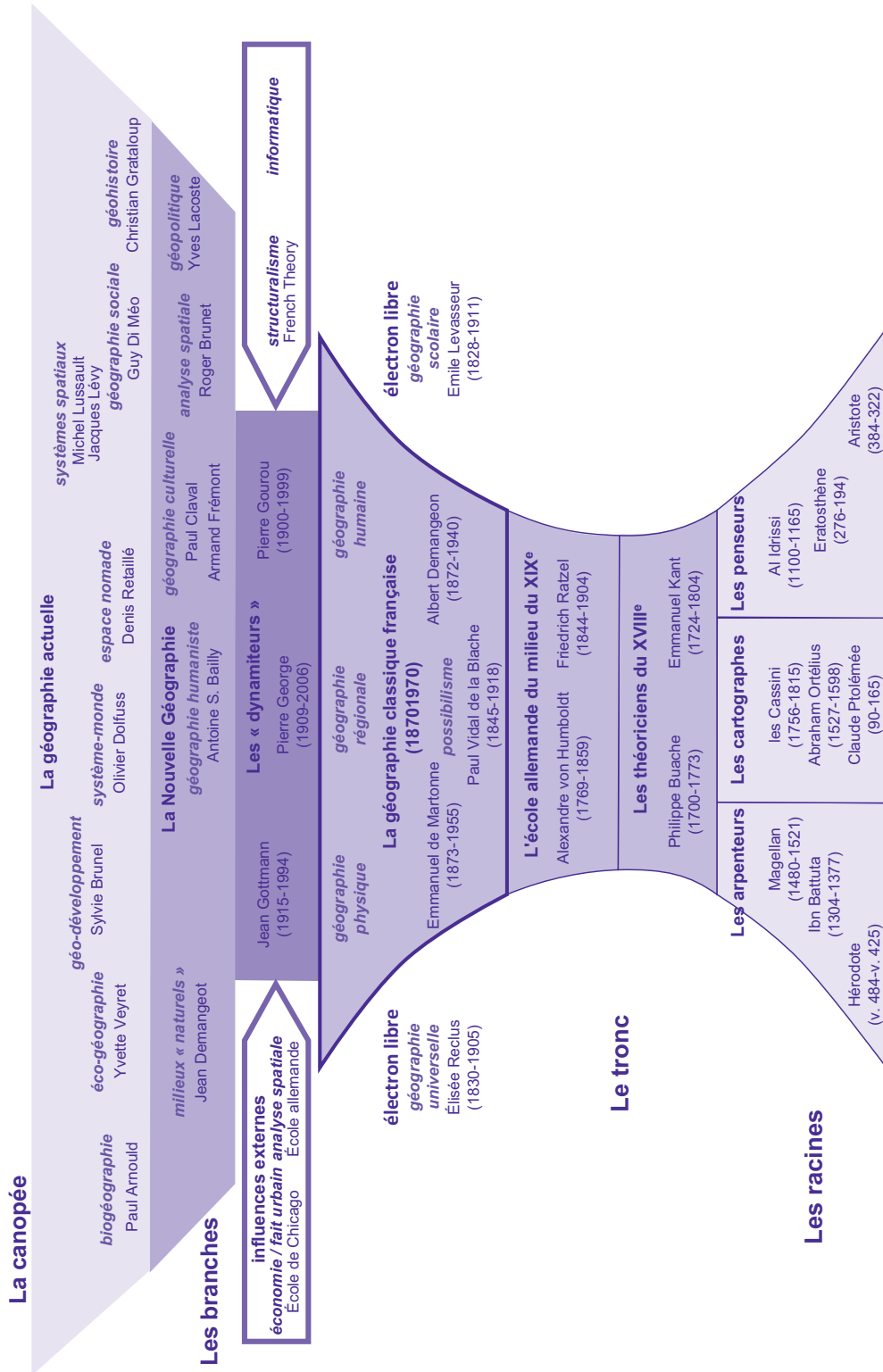


Figure 5 : Arbre synoptique de la géographie française

3 La refondation de l'école et les nouveaux programmes du primaire

Plan du chapitre

1. Des cycles de trois ans pour de meilleurs apprentissages	21
2. Des programmes davantage axés sur le socle commun des compétences	22
3. Des programmes axés sur l'habiter en géographie	24

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013¹ a redéfini l'organisation et les objectifs de tous les cycles de l'école primaire. L'esprit de cette dernière réforme est de « favoriser la progressivité des apprentissages » et de renforcer la « continuité pédagogique entre l'école et le collège² ». Elle a entraîné la mise en place progressive de nouveaux programmes qui touchent à la fois l'école primaire et le collège.

1 Des cycles de trois ans pour de meilleurs apprentissages

Le décret du 24 juillet 2013 prévoit un découpage des années passées à l'école et au collège en quatre cycles de trois ans :

- **Cycle 1** : Ce cycle des **apprentissages premiers** réunit les trois niveaux de l'école maternelle (petite, moyenne et grande section). Le Conseil Supérieur des Programmes met l'accent sur les démarches à favoriser pendant ces trois ou quatre³ premières années d'entrée à l'école, c'est-à-dire l'apprentissage par le jeu, la résolution de problèmes, la mémorisation et l'entraînement. Lors de ce premier cycle, l'enfant devient élève. Il apprend en société pour vivre en société. Il se construit comme individu singulier au sein de ce groupe et s'approprie des repères, des outils pour grandir. Il se familiarise avec le milieu scolaire.
- **Cycle 2** : Le CP, le CE1 et le CE2 sont regroupés dans le **cycle des approfondissements fondamentaux**. Les directives officielles mettent l'accent sur le temps que l'élève doit avoir pour apprendre, sur le respect du rythme de chacun, sur la

1 Loi n° 2013-595.

2 Décret du 24 juillet 2013 n° 2013-682.

3 Quatre années si l'on accueille dans certains établissements quelques élèves relevant de la Très Petite Section.

construction lente et progressive du sens et de l'automatisation, sur l'articulation continue du concret et de l'abstrait. Au cycle 2, « apprendre à l'école, c'est interroger le monde¹ » et tous les domaines d'enseignement doivent y contribuer.

- **Cycle 3 : Le cycle de consolidation**, qui regroupe les classes de CM1, CM2 et 6^e, « relie désormais les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances² ». Il s'agira essentiellement d'affermir pour tous les élèves les apprentissages fondamentaux engagés dès le cycle 2 ainsi que de permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années.
- **Cycle 4** : Les classes de 5^e, 4^e et 3^e se trouvent réunies dans le **cycle des approfondissements**. L'élève est maintenant au collège dans un environnement qu'il connaît, il continue « de se construire des compétences dans les différentes disciplines et dans les parcours transversaux³ ». Lors de ce cycle, il va être amené à s'approprier la complexité du monde par des activités disciplinaires et interdisciplinaires. L'abstraction et la modélisation sont davantage présentes dans sa formation. Sa créativité est sollicitée à travers un **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Il est également amené à s'interroger sur la découverte du monde économique et professionnel et à y construire un parcours individuel d'information et d'orientation.

2 Des programmes davantage axés sur le socle commun des compétences

Comme tous les autres programmes, les programmes du « Questionner l'espace et le temps » en cycle 2 et de « géographie » en cycle 3 sont articulés avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture⁴. Nous avons souhaité regrouper dans un même tableau les contributions essentielles de ces deux questions de programme au socle commun.

Domaine 1 Les langages pour penser et communiquer		
	Cycle 2	Cycle 3
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.	Description, comparaison, à l'oral comme à l'écrit, de phénomènes naturels, de formes et de représentations variées.	Lecture, compréhension et production de différentes formes d'expression et de représentation.

1. Projet de programme pour le cycle 2, 9 avril 2015, p. 5.

2. Projet de programme pour le cycle 3, 9 avril 2015, p. 5.

3. Projet de programme pour le cycle 4, 9 avril 2015, p. 3.

4. Nous n'évoquons pas ici les programmes du cycle 1 qui sont applicables à la rentrée 2015 et qui sont développés dans la partie didactique (cf. chapitre 4).

Domaine 1 Les langages pour penser et communiquer	
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques.	Familiarisation avec un lexique géographique approprié et précis qui permet la lecture, l'exploitation et la communication de résultats à partir de représentations variées d'objets, de phénomènes et d'expériences simples.
Le langage géographique permet de résoudre des problèmes, traiter et organiser des données, lire et communiquer des résultats, recourir à des représentations variées d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels (schémas, dessins d'observation, maquettes...).	
Domaine 2 Les méthodes et outils pour apprendre	
Cycle 2	Cycle 3
Familiarisation aux techniques de l'information et de la communication pour rechercher l'information, la partager, pour développer de premières explications et argumentations et pour porter un jugement critique.	Familiarisation avec différentes sources documentaires. Recherche d'informations et interrogation sur l'origine et la pertinence des informations trouvées dans l'univers du numérique.
Domaine 3 La formation de la personne et du citoyen	
Cycle 2	Cycle 3
Construction d'une conscience citoyenne en adoptant une attitude raisonnée fondée sur la connaissance.	
Domaine 4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques	
Cycle 2	Cycle 3
Formulation de questions, de suppositions, imagination de dispositifs d'exploration et proposition de réponses. Observation fine du réel, investigation permettant d'accéder à la connaissance.	
Domaine 5 Les représentations du monde et l'activité humaine	
Cycle 2	Cycle 3
La notion d'espace. Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer, le représenter, identifier les grands repères terrestres.	Structuration dans l'espace. L'enseignement de la géographie aide l'élève à penser le monde. Il lui permet aussi de vivre et d'analyser des expériences spatiales et le conduit à prendre conscience de la dimension géographique de son existence. Il participe donc de la construction de l'élève en tant qu'habitant.